







La Fédération des élus des Entreprises publiques locales

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales rassemble les 13 000 élus de toute la France et de toutes les sensibilités politiques autour du choix qu'ils ont fait d'exercer leurs responsabilités locales en ayant recours à la solution d'entreprises détenues par leurs collectivités locales, et qu'ils gouvernent.

Ses missions sont les suivantes :



Permettre à toutes les Epl d'intervenir et de se développer dans les conditions les plus favorables



Accompagner ses adhérents afin de préparer l'avenir et renforcer la performance des Epl dans l'ensemble de leurs activités



Promouvoir le modèle Epl auprès des collectivités locales et les accompagner dans le pilotage de leurs opérateurs et leurs choix de modes de gestion





Le mouvement des Epl en France au 1er juin 2023

64 281 emplois

38 % des Epl ont l'intention d'augmenter leurs effectifs en 2022

60 Epl créées en un an ₹

21 Sem | 8 SemOp | 31 Spl

529 filiales de Sem

et **791** participations minoritaires

70 % des Epl sont engagées dans une stratégie de développement d'activités complémentaires

1 401 Epl en activité

853 Sem **以 45** SemOp **↗**

503 Spl 7

529 filiales **↗**

8,13 Md€ de capital social

640 000 € de capital social médian

16,49 Md€ de chiffre d'affaires en 2022

55 % des Epl envisagent un volume d'activité supérieur en 2022 et **48** % à l'horizon 2023

financement

3,092 Md€ d'emprunts nouveaux souscrits en 2022

logement***

692 000 logements gérés

17 660 mises en chantier

impact socio-économique

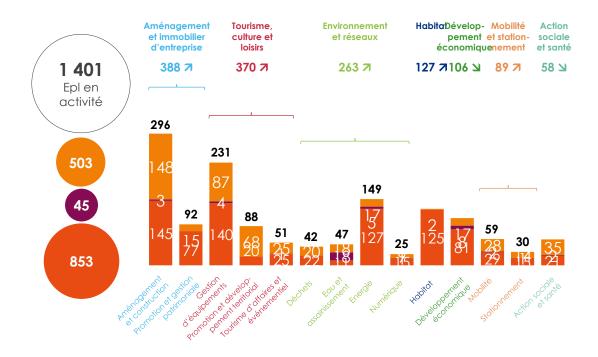
25,7 Md€ de valeur ajoutée

257 000 emplois générés





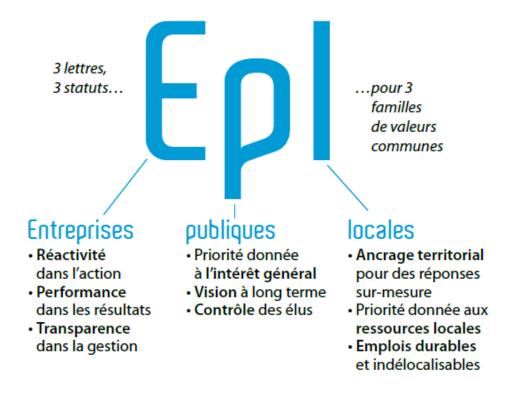
La répartition des Epl par activité principale







Une Epl en quelques mots







Mixte: Des sociétés de droit privé au service des collectivités

Sociétés privées :

- Sociétés anonymes
- Comptabilité et fiscalité privée
- Personnel de droit privé
- Autonomie financière : capital et revenus de l'activité / Dette distincte

Au service du public :

- Actionnaires collectivités publiques
- Champ de compétence des actionnaires
- Gouvernance : élus



Le statut particulier des SEM, SPL(A) et SEMOP

SEM

Actionnariat majoritairement public (entre 50 et 85%) Mise en concurrence Sans limite territoriale Peut travailler pour le compte de tiers Prises de participations, filiales Financement privé

SPL 2010

- Actionnariat 100% public
- Relation « In house»
- Territoire de ses actionnaires
- Limité dans ses activités en propre

SEMOP 2014

- Actionnariat minoritairement public (entre 34 et 85%)
- Mise en concurrence
- Contrat unique/limité à l'objet du contrat
- Territoire du projet
- Durée de vie limitée





Les actionnaires d'une Sem

- Collectivités territoriales et leurs groupements : Régions, départements, communes, EPCI, syndicat mixte fermé, pôles métropolitains, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, agences départementales, institutions ou organismes interdépartementaux et les ententes interrégionales ...
- « autres personnes publiques »
- > Personnes privées : physique ou morale

15% minimum



Les actionnaires d'une Spl

Collectivités territoriales et leurs groupements uniquement

(établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes, mentionnés aux articles L. 5711-1 et L. 5721-8, les pôles métropolitains, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les agences départementales, les institutions ou organismes interdépartementaux et les ententes interrégionales)



Pourquoi une Sem?

Souplesse territoriale

Structure de coopération territoriale sans transfert de compétence Liberté d'action géographique et économique Capacité d'être vecteur de partenariats / Capacité de « parler » aux acteurs des territoires

Réactivité et efficacité

Gestion privée
Autonomie opérationnelle
Isolation du risque par la filialisation

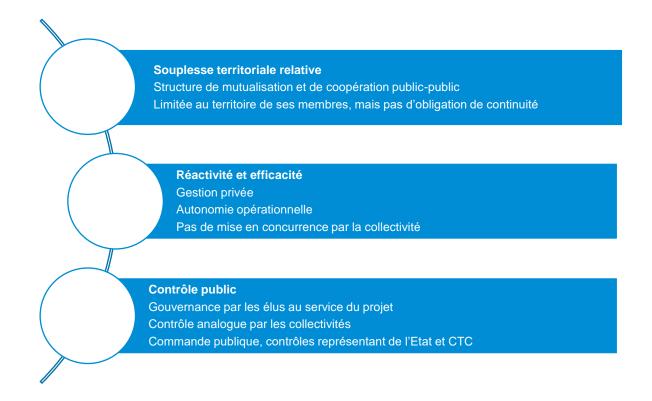
Contrôle public

Gouvernance par les élus au service du projet Commande publique, contrôles représentant de l'Etat et CTC





Pourquoi une Spl?





La SemOp en pratique

Une concession ++

Un mode de financement

Un cran supplémentaire de contrôle ajouté à la concession Un accès aux documents financier et à la rentabilité réelle de l'opérateur

> Un point médian entre la mise en régie et la concession

Une pleine confiance placée dans les compétences de l'opérateur

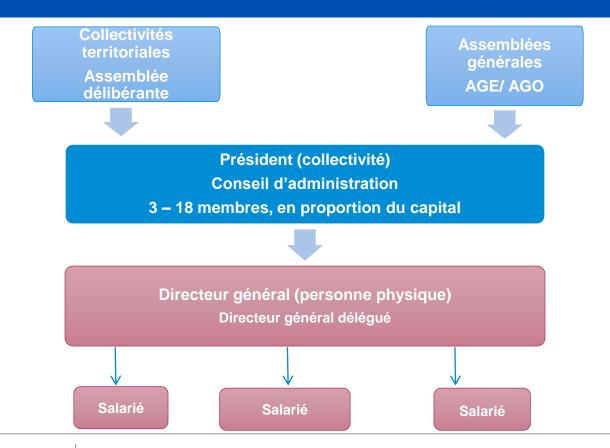
Un cran supplémentaire de contrôle ajouté à la concession

Une filiale de l'opérateur

Une procédure de passation qui renforce la position de la collectivité



La gouvernance d'une Epl







Les Epl dans la restauration collective au 1er juin 2023



1 782 emplois 34 effectifs médians

> 14 Epl en activité 3 Sem 1 SemOp **10** Spl

19 M€ de capital social 504 000 € de capital social médian

> 116 M€ de chiffre d'affaires en 2022 2 251 K€ de chiffre d'affaires médian



7 projets recensés et/ou accompagnés par la FedEpl de création d'Epl dans le secteur alimentaire

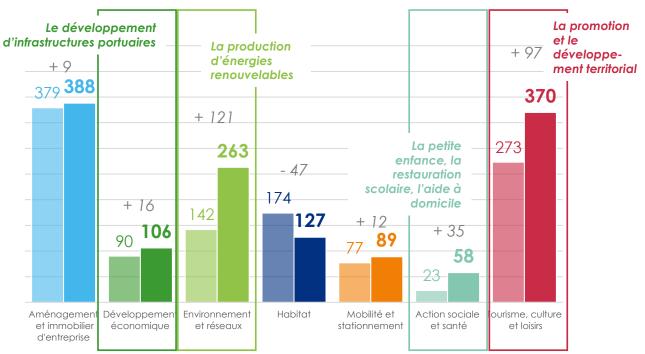




16

L'ouverture à de nouveaux domaines du service public

L'évolution du nombre d'Epl par domaine d'activité entre 2013 et 2023



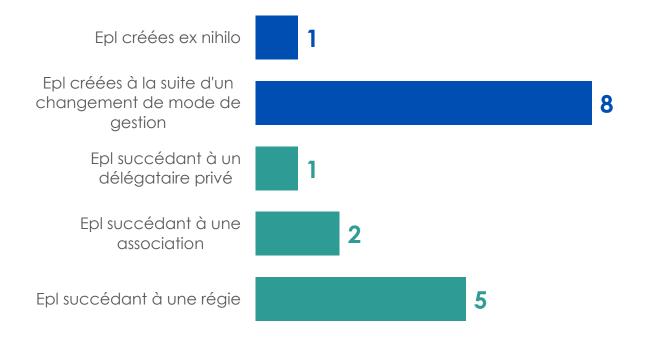


Les Epl et le domaine de la restauration collective

- La vocation sociale de la restauration collective en fait l'un des services publics locaux les plus anciens.
- Les collectivités ont su s'appuyer sur le savoir-faire des Entreprises publiques locales pour apporter des réponses concrètes aux besoins singuliers de leurs territoires.
- Elles ont en charge la gestion des cantines au niveau communal (service public facultatif) et départemental (service public obligatoire
- Activités assurées:
- -la production et la livraison de repas;
- -la gestion de l'inscription;
- -la facturation et les paiements;
- -l'éducation à une alimentation saine, équilibrée et variés;
- -l'entretien et le nettoyage des contenants, locaux.
- Publics cibles: de la crèche au lycée; accueil de loisirs, seniors, entreprises
- Mais aussi: fermes et légumeries écologiques pour de la réinsertion professionnelle, les MIN, des usines d'agrotransformation

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales accompagne les Epl à tous les stades de leur existence. Une offre de services stratégiques et opérationnels empruntant plusieurs canaux : expertise, échanges, formations, information.

Les motifs de création des Epl de restauration collective depuis 2014





19

Un accompagnement sur mesure de la FedEpl aux collectivités

- Objectif : sécuriser la création de nouvelles Entreprises publiques locales
 - Portage politique
 - Sécurité juridique
 - Viabilité économique
- Un accompagnement en 3 phases
 - Evaluation : adéquation du modèle Epl au projet
 - Création : phasage et documents de constitution de l'opérateur
 - Mise en œuvre : lancement opérationnel et gouvernance
- Des apports variés
 - Expertise : droit de l'économie mixte locale et création d'entreprise
 - Mise en réseau : Epl existantes, cabinets partenaires, recrutement...





L'accompagnement d'AGORES

 Présentation de Christophe HEBERT, Président d'AGORES



<u>Site internet : Agores - Association nationale des directeurs de la restauration collective</u>









Economie mixte et restauration collective L'exemple d'Angers

www.papillote-et-cie.fr

Sophie SAUVOUREL, Directrice Générale



Présentation de Papillote et Cie



Présentation synthétique

Chiffres clés de notre activité 2022

Angers Loire Restauration = **S**ociété **P**ublique **L**ocale

Papillote et Compagnie = marque de distribution

Une restauration dédiée à l'enfance (crèches, écoles maternelles, élémentaires et accueils de loisirs)



13500 repas / jour Production à J-1 3 gammes de menus



19 communes



Local Origine France 90%

31,7 %

1 menu végétarien hebdo

+ 1 alternative sans viande quotidienne



Notre équipe





















nouvelle cuisine depuis août 2022

= opportunité pour créer un nouveau modèle de cuisine

(compacte, sobre, à taille humaine, avec des recettes traditionnelles concoctées par nos cuisiniers et sans plastique)



une nouvelle génération de cuisine centrale compacte, moins énergivore et zéro plastique

Une surface globale de 3 000 m2

dont

640 m2 de zone cuisine et conditionnement 520 m2 de stockage amont 620 de stockage aval 150m2 de laverie des contenants durables Un budget de 10,5 M€ HT

Des équipements neufs et d'autres réutilisés







Un bâtiment moins énergivore, et un optimiseur d'électricité

Les équipements de production de froid au CO2 permettant de diminuer l'indice de Potentiel de Réchauffement Global à 1 contre 1400 pour un gaz frigorigène plus usuel comme le R 449.

Un raccordement à la chaufferie bois du quartier.

Un système de récupération de chaleur.

Une station de pré-traitement des eaux usées pour préserver la qualité de l'eau.

La suppression de la barquette plastique à usage unique.



Les † bien-être au travail De la lumière naturelle dans les ateliers et salle de travail (cuisson, conditionnement, plonge, allotissement).

Un accompagnement par un cabinet d'ergonomes pour organiser les zones de travail.

Une attention portée sur la diminution des bruits (sols résines, traitement plafond...).









Une mutualisation entre 19 communes



Les actes juridiques fondateurs

Délibération de chaque conseil municipal en décembre 2017 actant la volonté de créer une SPL pour construire une nouvelle cuisine centrale et bénéficier d'un outil public de restauration collective dernière génération.

Une Assemblée générale fondatrice et un Conseil d'administration actant la création de la SPL en juin 2018 et l'entrée des communes au capital social.

Un transfert des activités et du personnel des l'ancien établissement public industriel et commercial en septembre 2019.



Les grandes lignes du statut SPL

- Statut de société anonyme à capital 100% public
- Régie à la fois par les lois et réglementations du code de commerce et du code général des collectivités territoriales.
- Soumise pour ses achats au code des marchés publics.
- Une comptabilité et des salariés relevant du droit privé.
- Ne pouvant exercer que pour le compte de ses actionnaires qui sont obligatoirement des collectivités locales ou leur groupement.
- Une sphère d'intervention limitée au territoire des ses collectivités actionnaires.



Les instances de gouvernance

L'Assemblée générale des actionnaires

Le Conseil d'administration

L'Assemblée spéciale

Un président

Une directrice générale

Un comité technique

Une commission d'appel d'offre

Des commissions thématiques





Actionnaires et structuration du capital social

14 communes sont entrées au capital social en juin 2018, 4 nouvelles en 2019 et 1 en 2023.

Répartition des actions en fonction du nombre d'habitants sur la commune. Principe de 1€ par habitant sauf pour Angers avec apport de 1,6 M€

Rang	Commune	Nombre d'action
1	Angers	15 732
2	Saint Barthélemy d'Anjou	96
3	Les Ponts de Cé	130
4	Longuenée en Anjou	65
5	Beaucouzé	51
6	Ecouflant	39
7	Sainte Gemmes sur Loire	38
8	Briollay	29
9	Saint Lambert la Potherie	26
10	Saint Clément de la Place	22
11	Saint Martin du Fouilloux	17
12	Sarrigné	8
13	Ecuillé	6
14	Saint Jean de Linières	18
15	Loire Authion	157
16	Verrières en Anjou	70
17	Rives du Loir en Anjou	54
18	Soulaines sur Aubance	14
19	Bouchemaine	69
		16 641





Montage financier nouvelle cuisine

Une DSP concessive avec Angers pour construire et exploiter la nouvelle cuisine d'une durée de 30 ans. Une construction portée par la SPL

Un budget de 10,5 millions d'euros HT, financé par

- :
- emprunt bancaire de la SPL 8,9 millions d'euros
- subvention de la Ville d'Angers de 1,6 millions d'euros

En complément une subvention de l'ADEME sur la transition zéro plastique de 278 000 €





















Reprendre en main nos achats et s'approvisionner en produits durables et de qualité le + locaux possible











































Les actions anti-gaspi

- La lecture du menu chaque jour
- Le contrat avec les enfants
- Le ramequin test pour goûter avant de se servir entrée et dessert
- L'indication du nombre de cuillères entrée et dessert
- Le service de 3 tailles de portion plat principal
- La proposition du supplément tout au long du service Le remplissage des pichets d'eau à la juste quantité
- La proposition ultérieure de certains aliments
- Les pesées des restes alimentaires L'accompagnement à la commande à l'élément
- L'évaluati Proposer une tarification sociale
- La sensibilisation au tri des déchets La sensibilisation au tri des déchets La sensibilisation à la control de la gaspillage alimentaire















Donner les surplus à des associations locales d'aide alimentaire ou les vendre via Too Good To Go







Une cuisine zéro plastique



Focus sur la réduction du plastique



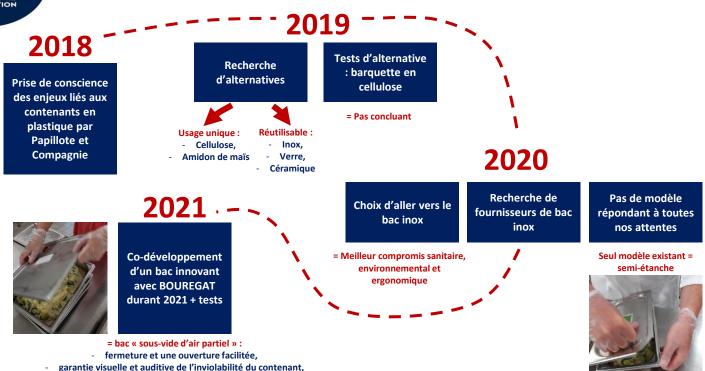
Une volonté de réduire le plastique pour répondre à un double enjeu :

- Un enjeu de santé publique pour limiter les perturbateurs endocriniens liés à l'alimentation auprès des enfants,
- Un enjeu environnemental pour réduire l'impact de la pollution lié aux polymères.

Une démarche sur 4 ans avec des phases de recherche de solutions techniques adaptées, de modification des process de production et d'accompagnement des équipes et parties prenantes.



La démarche de Papillote et Cie



dépilage facilité,
 poids raisonnable du bac et couvercle
 (GN ¼ = 700g & GN 1/6 = 480g)



La transition vers le 0 plastique



2019 --+ 2022 ----- 2023...

Remplacement de la vaisselle

Remplacement du conditionnement

Réduire le suremballage Remplacement des ustensiles



Plastique



Verre



Plastique





Bac inox

= **33 T** de plastique en moins / an et \(\subseteq \text{de l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens



Emballages multiples





4 axes:



- Contenants réutilisables en circuit fermé
 - - Emballages + fins



Plastique





Inox



Merci de votre attention



Présentation Spl Approv'Halles

 Patrick TONDAT, Directeur général de la Spl Approv'Halles

Voir présentation adjointe







Présentation Spl SOGES

 Boris PETRICIEN, Directeur général de la Spl SOGES, Martinique





« Quand les élus deviennent des entrepreneurs de services publics »



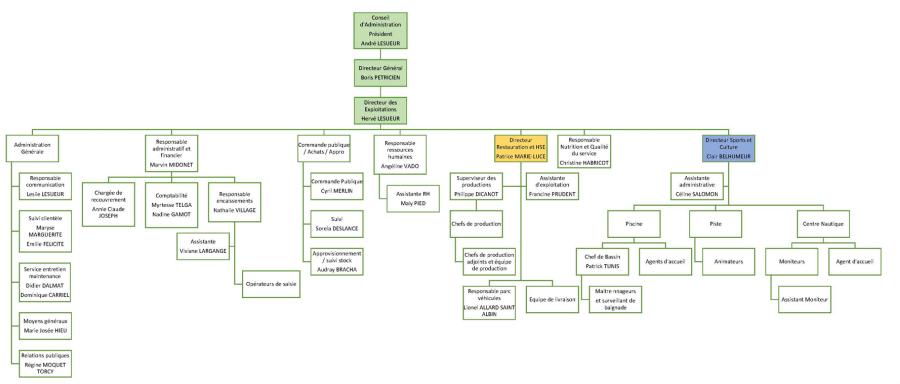
PRESENTATION GENERALE DE LA SOGES

1 Conseil d'Administration (9 administrateurs) 1 AG des actionnaires (3 administrateurs) N° RCS : FD TCM 823 691 332 Capital social : 400 000 € Capital social : La gestion de services publics par voie d'externalisation, quelle qu'en soit la forme luridique, de tout équipement, sportif, culturel ou à vocation sociale ou économique et la restauration collective. Combies de gestion et d'exploitation en cours :	Statut : société anonyme à capitaux publics de type SPL	Date de création : 21 juin 2016
Directeur Général : Boris PETRICIEN N° RCS : FD TCM 823 691 332 Capital social : 400 000 € Cobjet social : 400 000 € Cobjet social : 400 000 € Contrats d'exploitation en cours :	Gouvernance : 1 président et 1 Directeur Général Mandataire social	Président : André LESUEUR
N° RCS : FD TCM 823 691 332 Capital social : 400 000 € Capital social : La gestion de services publics pour le compte de ses actionnaires Actionnariat : l'Espace Sud Martinique ES (90%), la ville de Les Anses d'Arlet AA (5%), la ville du François (5%) Objet social : La gestion de services publics par voie d'externalisation, quelle qu'en soit la forme luridique, de tout équipement, sportif, culturel ou à vocation sociale ou économique et la restauration collective. Contrats d'exploitation en cours : -DSP restauration intercommunale ES/aout 2022 pour 7 ans (9500 repas/jour) -DSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans -MP de gestion et d'animation de la piste cyclable ES/ juin 2019 pour 5 ans -DSP centre nautique de les AA / octobre 2019 pour 7 ans -Convention production et livraison repas personnes âgées AA (reconductible/an) -Convention portage repas CLSH AA (reconductible/an) Nombre d'établissements en 2022 8 Conseil d'administration : ES : Mrs A.LESUEUR, S.TAVERNIER, J.F.BEAUNOL, Mes S.TOUYA-PILON , N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS , R.JEAN-FRANCOIS -AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET Assemblée générale : ES : A.LESUEUR / AA : E.LARCHER/ FCOIS:H.PAQUET ELARCHER, A.LESUEUR, NACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale	1 Conseil d'Administration (9 administrateurs)	Vice président: Samuel TAVERNIER
Actionnariat : l'Espace Sud Martinique ES (90%), la ville de Les Anses d'Arlet AA (5%), la ville du François (5%) Objet social : La gestion de services publics par voie d'externalisation, quelle qu'en soit la forme juridique, de tout équipement, sportif, culturel ou à vocation sociale ou économique et la restauration collective. OSP restauration intercommunale ES/aout 2022 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) OSP pisci	1 AG des actionnaires (3 administrateurs)	Directeur Général : Boris PETRICIEN
Prançois (5%) Objet social : La gestion de services publics par voie d'externalisation, quelle qu'en soit la forme juridique, de tout équipement, sportif, culturel ou à vocation sociale ou économique et la restauration collective. DSP restauration intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans (9500 repas/jour) DSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans -MP de gestion et d'animation de la piste cyclable ES/ juin 2019 pour 5 ans -DSP centre nautique de les AA / octobre 2019 pour 7 ans -Convention production et livraison repas personnes âgées AA (reconductible/an) -Convention portage repas CLSH AA (reconductible/an) Nombre d'établissements en 2022 8 Conseil d'administration: ES : Mrs A.LESUEUR, S.TAVERNIER,, JF.BEAUNOL, Mes S.TOUYA-PILON, N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS , R.JEAN-FRANCOIS AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET ES : A.LESUEUR / AA : E.LARCHER/ FCOIS:H.PAQUET ES : A.LESUEUR, N.ACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale	N° RCS : FD TCM 823 691 332	Secteur d'activités : gestion de services publics pour le compte de ses actionnaires
Juridique, de tout équipement, sportif, culturel ou à vocation sociale ou économique et la restauration collective. DSP restauration intercommunale ES/aout 2022 pour 7 ans (9500 repas/jour) - DSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans - MP de gestion et d'animation de la piste cyclable ES/ juin 2019 pour 5 ans - DSP centre nautique de les AA / octobre 2019 pour 7 ans - Convention production et livraison repas personnes âgées AA (reconductible/an) - Convention portage repas CLSH AA (reconductible/an) Nombre d'établissements en 2022 8	Capital social: 400 000 €	Actionnariat : l'Espace Sud Martinique ES (90%), la ville de Les Anses d'Arlet AA (5%), la ville du François (5%)
-DSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans -MP de gestion et d'animation de la piste cyclable ES/ juin 2019 pour 5 ans -DSP centre nautique de les AA / octobre 2019 pour 7 ans -Convention production et livraison repas personnes âgées AA (reconductible/an) -Convention portage repas CLSH AA (reconductible/an) Nombre d'établissements en 2022 8 Conseil d'administration: ES: Mrs A.LESUEUR, S.TAVERNIER, JF.BEAUNOL, Mes S.TOUYA-PILON , N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS , R.JEAN-FRANCOIS AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET ES: A.LESUEUR / AA: E.LARCHER/ FCOIS:H.PAQUET Commission de la commande publique E.LARCHER, A.LESUEUR, N.ACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale	Objet social : La gestion de services publics par voie d'externalisation, quelle qu'en soit la forme	Contrats d'exploitation en cours :
-MP de gestion et d'animation de la piste cyclable ES/ juin 2019 pour 5 ans -DSP centre nautique de les AA / octobre 2019 pour 7 ans -Convention production et livraison repas personnes âgées AA (reconductible/an) -Convention portage repas CLSH AA (reconductible/an) Nombre d'établissements en 2022 8 Conseil d'administration: ES: Mrs A.LESUEUR, S.TAVERNIER,, JF.BEAUNOL, Mes S.TOUYA-PILON, N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS, R.JEAN-FRANCOIS AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET ES: A.LESUEUR / AA: E.LARCHER/ FCOIS:H.PAQUET Commission de la commande publique E.LARCHER, A.LESUEUR, N.ACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale	juridique, de tout équipement, sportif, culturel ou à vocation sociale ou économique et la	-DSP restauration intercommunale ES/aout 2022 pour 7 ans (9500 repas/jour)
-DSP centre nautique de les AA / octobre 2019 pour 7 ans -Convention production et livraison repas personnes âgées AA (reconductible/an) -Convention portage repas CLSH AA (reconductible/an) Nombre d'établissements en 2022 8 Conseil d'administration: ES: Mrs A.LESUEUR, S.TAVERNIER,, JF.BEAUNOL, Mes S.TOUYA-PILON, N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS, R.JEAN-FRANCOIS AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET ES: A.LESUEUR / AA: E.LARCHER/ FCOIS:H.PAQUET Commission de la commande publique E.LARCHER, A.LESUEUR,N ACCUS ADAINE,HPAQUET et La Direction Générale	restauration collective.	-DSP piscine intercommunale ES/ janvier 2023 pour 7 ans
-Convention production et livraison repas personnes âgées AA (reconductible/an) -Convention portage repas CLSH AA (reconductible/an) Nombre d'établissements en 2022 8 Conseil d'administration: ES: Mrs A.LESUEUR, S.TAVERNIER, JF.BEAUNOL, Mes S.TOUYA-PILON, N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS, R.JEAN-FRANCOIS AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET Assemblée générale: ES: A.LESUEUR / AA: E.LARCHER/ FCOIS:H.PAQUET Commission de la commande publique E.LARCHER, A.LESUEUR,NACCUS ADAINE,HPAQUET et La Direction Générale		-MP de gestion et d'animation de la piste cyclable ES/ juin 2019 pour 5 ans
-Convention portage repas CLSH AA (reconductible/an) Nombre d'établissements en 2022 8 Conseil d'administration: ES: Mrs A.LESUEUR, S.TAVERNIER,, JF.BEAUNOL, Mes S.TOUYA-PILON, N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS, R.JEAN-FRANCOIS AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET Commission de la commande publique ELARCHER, A.LESUEUR, N.ACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale		-DSP centre nautique de les AA / octobre 2019 pour 7 ans
Nombre d'établissements en 2022 Conseil d'administration : ES : Mrs A.LESUEUR, S.TAVERNIER,, JF.BEAUNOL, Mes S.TOUYA-PILON , N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS , R.JEAN-FRANCOIS AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET Commission de la commande publique ELARCHER, A.LESUEUR, N.ACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale		-Convention production et livraison repas personnes âgées AA (reconductible/an)
Conseil d'administration : ES : Mrs A.LESUEUR, S.TAVERNIER,, JF.BEAUNOL, Mes S.TOUYA-PILON , N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS , R.JEAN-FRANCOIS AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET Commission de la commande publique ELARCHER, A.LESUEUR, N.ACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale		-Convention portage repas CLSH AA (reconductible/an)
Mes S.TOUYA-PILON , N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS , R.JEAN-FRANCOIS AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET ES: A.LESUEUR / AA: E.LARCHER/ FCOIS:H.PAQUET Commission de la commande publique ELARCHER, A.LESUEUR, NACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale	Nombre d'établissements en 2022	8
AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET Assemblée générale : ES : A.LESUEUR / AA : E.LARCHER/ FCOIS:H.PAQUET Commission de la commande publique E.LARCHER, A.LESUEUR, N ACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale	Conseil d'administration :	ES: Mrs A.LESUEUR, S.TAVERNIER,, JF.BEAUNOL,
Assemblée générale : ES : A.LESUEUR / AA : E.LARCHER/ FCOIS:H.PAQUET Commission de la commande publique E.LARCHER, A.LESUEUR,N ACCUS ADAINE,HPAQUET et La Direction Générale		Mes S.TOUYA-PILON , N.ACCUS-ADAINE, J. DELBOIS , R.JEAN-FRANCOIS
Commission de la commande publique E.LARCHER, A.LESUEUR, N ACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale		AA: E.LARCHER FRANCOIS: H.PAQUET
	Assemblée générale :	ES : A.LESUEUR / AA : E.LARCHER/ FCOIS:H.PAQUET
CODIR: Directeur Général, Directeur des exploitations, le Responsable des RH, le Responsable	Commission de la commande publique	E.LARCHER, A.LESUEUR, NACCUS ADAINE, HPAQUET et La Direction Générale
	CODIR:	Directeur Général, Directeur des exploitations, le Responsable des RH, le Responsable
Administratif et Financier, la Responsable de la communication, la Direction de la restauration et		Administratif et Financier, la Responsable de la communication, la Direction de la restauration et
la Direction des sports		la Direction des sports
Chiffre d'affaires 2022 11 M €	Chiffre d'affaires 2022	11 M €
Commissariat aux comptes Active Audit	Commissariat aux comptes	Active Audit
Expert-comptable Cabinet CSP prudent	Expert-comptable	Cabinet CSP prudent
Nombres de salariés en 2022 116 salariés (101 de droit privé et 15 de droit public Mis à disposition)	Nombres de salariés en 2022	116 salariés (101 de droit privé et 15 de droit public Mis à disposition)





ORGANIGRAMME DE LA SOGES







RESTAURATION

Scolaire 1^{er}degré

- -3 cuisines centrales exploitées
 (Ducos Rivière Salée Rivière Pilote)
- -Production et livraison en liaison froide et chaude
- -9 500 repas/jour dont 150 PAI
- -63 satellites livrés

Personnes Agées

- 20 repas/jour livrés à la ville de Les Anses d'Arlet
- 50 repas/jour pour la ville du François

CLSH et Autres

ville de Les Anses d'Arlet et du François



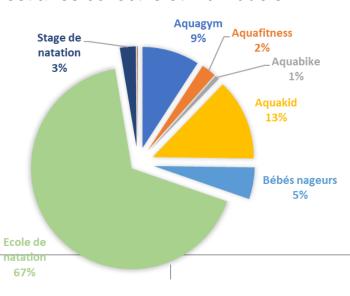






Piscine Communautaire

- -1 bassin de 25 m x 6 lignes
- -1 bassin d'apprentissage
- -1 pataugeoire
- -Vestiaires collectifs et individuels





Piste Cyclable Intercommunale

- -Deux anneaux : 630 m de long et 4,5 m de large 400m de long 3,5 m de large
- -Un petit parc paysager avec 2 carbets
- -Local accueil
- -Des vestiaires et sanitaires adaptés PMR
- -Une infirmerie

ACTIVITES

- -Accueil du grand public/ Clubs
- -Apprentissage du Savoir rouler pour les scolaires
- -Stages vélos/ Randonnées
- -Location de vélos/Atelier Réparation
- -Ecole de vélo Soges



Centre Nautique de Les Anses d'Arlet

- -Initiation voile / Kayak
- -Apprentissage Voile pour les scolaires
- -Location de matériels nautiques (paddles, planches à voile, snorkeling, dériveurs divers...)
- -Stage voile initiation perfectionnement
- -Accueil multi-loisirs jeunes (mercredi et vacances scolaires)
- -Accueil multi-loisirs personnes âgées
- -Balade découverte côte et fond marin / kayak





SIEGE

Zone Artisanale les coteaux 97228 Sainte-Luce

ESPACE PARENTS

97215 Rivière-Salée

Zone Industrielle de Champigny (face à Speedy) 97224 Ducos CUISINE CENTRALE RIVIERE-SALEE Quartier Thoraille

CUISINE CENTRALE DUCOS
Zone Industrielle Cocotte
97224 Ducos

CUISINE CENTRALE RIVIERE-PILOTE Bourg quartier pompone (à coté caserne pompier) 97211 Rivière-Pilote











PISTE CYCLABLE INTERCOMMUNALE Route du Bac Ducos 97224 Ducos



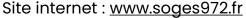
CENTRE NAUTIQUE DE LES ANSES D'ARLET Complexe polyvalent de la Batterie, Rue de la Batterie



97217 Les Anses d'Arlet



PISCINE COMMUNAUTAIRE Quartier Gueydon Ravinière 97270 Saint-Esprit



Facebook restauration scolaire: SOGES

Facebook activité sportive: SOGES 972 Sport



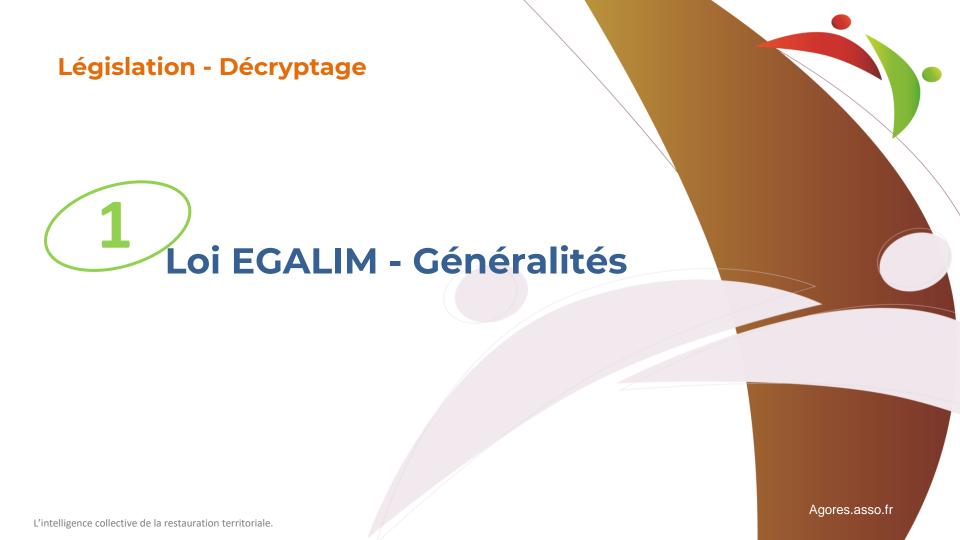




Sommaire

- 1 Loi EGAlim Généralités
- 2 Loi Climat et Résilience Généralités
- 3 Loi AGEC Généralités
- 4 Loi Egalim Climat et résilience Agec Précisions
- 5 Des enjeux à concilier Evolution des pratiques
- 6 Outils et documentations







Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

5 objectifs

- Payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail,
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.
- Favoriser une justice sociale
- Reterritorialiser



5 mesures phares

- Renforcer les approvisionnements de qualité et durable
- Diversifier les sources de protéines
- S'engager contre le gaspillage alimentaire
- Informer les convives
- Substituer les plastiques





La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 - portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

5 thèmes abordés:

- Consommer
- Se déplacer
- Se loger
- Se nourrir
- Produire et travailler

Nouvelles obligations et complètes certaines dispositions de la loi EGAlim – Restauration Collective







LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

- Sortir des emballages plastiques à usage unique à horizon 2040 (réduction/réutilisation-réemploi/recyclage)
- Augmenter l'usage des emballages réutilisés et réemployés dont 100 % de plastique recyclé

o Interdiction de certaines catégories de produits à usage unique et certains usages (2020 – 2026)





Lois EGALIM- Climat et Résilience - AGEC Précisions



Loi EGALIM

Approvisionnements de qualité et durables Article n° 24

Art. L. 230-5-1du code rural et de la pêche maritime (CRPM) –décret n°2019-351 du 23 avril 2019



Approvisionnements de qualité et durables



50 % de produits de qualité et durables dont au moins **20** % de produits biologiques - **en valeur Hors Taxe par année civile**









le 1^{er} janvier 2022











Approvisionnements de qualité et durables



LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)

Projets collectifs à l'initiative des acteurs du territoire.



Réseau des PAT - DRAAF – ADEME : https://agriculture.gouv.fr



Approvisionnements de qualité et durables

LOI EGALIM

Evolution

LOI CLIMAT et RESILIENCE



Tous obligatoires Extension du champ des produits

Ajout des produits issus du commerce équitable Dès promulgation de la loi

Ajout des produits performants en matière d'environnement et d'approvisionnements directs Dès promulgation de la loi

Fin de la prise en compte des produits issus

d'exploitations bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2 - 01.01.2027

Interdiction de la viande de synthèse

50% produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits AB au 01.01.22



Ajout sous-objectif de 60% de viande/poisson durable et de qualité - 01.01.2024



Approvisionnements de qualité et durables

LOI EGALIM

Evolution

LOI CLIMAT et RESILIENCE

Développement des approvisionnements issus des P.A.T et du commerce équitable

Tous obligatoire

Développement des approvisionnements issus des P.A.T

Information obligatoire une fois par an des convives sur la part de produits durables et de qualité

Ajout informations sur les produits issus des P.A.T Ajout affichage permanent dans les restaurants – 01.01.2022



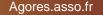


Loi EGALIM

Diversification des sources de protéines et menu végétarien

Article n° 24

Art. L. 230-5-4et Art. L230-5-6du CRPM



Diversification des sources de protéines



Pourquoi?

Mesure inscrite:

Programme National pour l'Alimentation (PNA3)

Recommandation:

Programme National Nutrition Santé (**PNNS**)

La restauration collective : un levier majeur pour faire évoluer les pratiques alimentaires.

Diversification des sources de protéines



Qui est concerné?

Les restaurants collectifs servant plus de 200 couverts par jour en moyenne



Diversification des sources de protéines

LOI EGALIM

Evolution

Tous
obligatoire
Pérennisatio

Menu végétarien hebdomadaire obligatoire – dès
promulgation de la loi

Expérimentation menu végétarien
hebdomadaire - 2 ans

Expérimentation d'une option végétarienne quotidienne



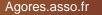
pour les collectivités territoriales volontaires



Loi EGALIM

Engagement contre le gaspillage alimentaire et le don Article n° 88

Art. L. 541-15-3 du code de l'environnement



Engagement contre le gaspillage alimentaire et le don

Loi EGALIM

Depuis le 1^{er} janvier 2020

Interdiction de rendre impropre à la consommation les invendus alimentaires encore consommable

Depuis le 22 octobre 2020

- Réaliser un diagnostic
- Mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire

Pour les restaurants de **plus de 3 000 couverts** par jour







Engagement contre le gaspillage alimentaire et le don

LOI EGALIM

Evolution

LOI CLIMAT et RESILIENCE

Diagnostic et démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire

Interdiction de rendre les excédents alimentaires impropres à la consommation

Expérimentation de solution de réservation de repas - dès promulgation de la loi et pour une durée de 3 ans

Tous obligatoire
Gestionnaires
volontaires des services
de restauration
collective du « public »



Engagement contre le gaspillage alimentaire et le don

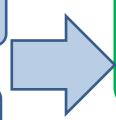
LOI EGALIM

Evolution

LOI AGEC

Diagnostic et démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire

Interdiction de rendre les excédents alimentaires impropres à la consommation



Mesures visant à favoriser le réemploi. Création d'un dispositif de fonds de réemploi solidaire vise à soutenir:

les ressourceries

l'ensemble des acteurs associatifs



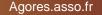
Au profit des personnes les plus modestes sur les territoires





Article n° 28

Art. 541-10-5du code de l'environnement



Loi EGALIM

Depuis le 1^{er} janvier 2020

 Interdiction de mise à disposition des ustensiles en matière plastique à usage unique



• Interdiction de l'utilisation de bouteilles d'eau plates en plastique

le 1^{er} janvier 2025

 Interdiction de l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique

Enjeux
Sanitaires et
environnementaux



Impacts









Hygiène – Sécurité - Conditions de travail











LOI EGALIM

Evolution

LOI AGEC

Interdiction de mise à disposition des ustensiles en matière plastique à usage unique - 2020 2040 : Sortir des emballages plastiques à usage unique (réduction/ réutilisation-réemploi/ recyclage)

1^{er} janvier 2025 : Augmenter l'usage des emballages réutilisés et réemployés – dont 100 % de plastique recyclé

2020 à 2025 : Interdiction de certaines catégories de produits à usage unique et certains usages

Interdiction de l'utilisation de bouteilles d'eau plates en plastique - 2020





Informations des convives et affichage Article n° 24

Art. L. 530-5-3du CRPM – Article 26 Décret n°2019-325 du 15 avril 2019

Informations des convives et affichage

Depuis le 1^{er} janvier 2020

- Information obligatoire des usagers
- Une fois par an
- Par voie d'affichage et de communication électronique
- Sur la part des produits de qualité et durables dans la composition des repas
- Et les démarches entreprises pour développer l'acquisition de produits issus du commerce équitable
- Expérimentation sur l'affichage obligatoire pour les collectivités territoriales







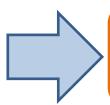
Informations des convives et affichage

LOI EGALIM

Produits durables et de qualité

LOI CLIMAT et RESILIENCE

Information obligatoire une fois par an des convives sur la part de produits durables et de qualité



Ajout informations sur les produits issus des P.A.T Ajout affichage permanent dans les restaurants – 01.01.2022

Tous obligatoires



Sans oublier

Arrêté du 30 septembre 2011

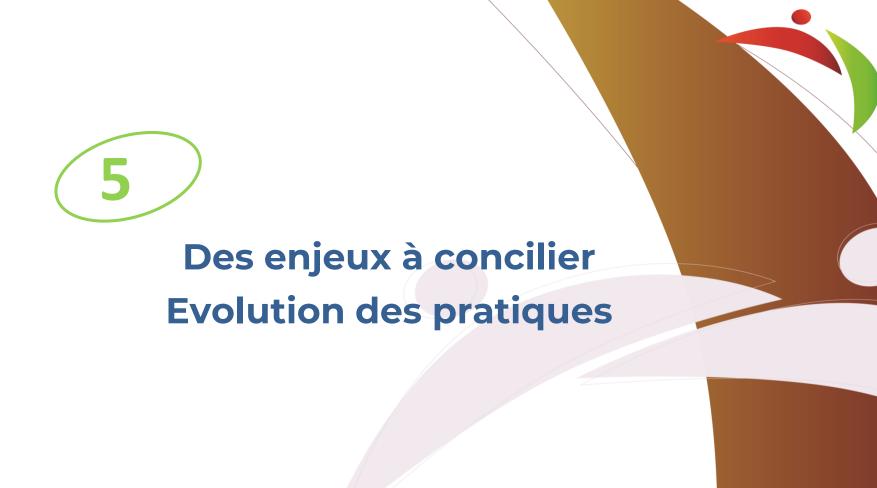
Relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire

Règlement dit « INCo

Entré en vigueur le 13 décembre 2014, le règlement n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information sur les denrées alimentaires, dit « INCO »,

Recommandations nutritionnelles du GEMRCN - 2015





Feuille de route des élus et du service de restauration

Approvisionnements de qualité et durables

Diversification des sources de protéines et menu végétarien hebdomadaire

Engagement contre le gaspillage alimentaire et le don

Substitution des conditionnements en matière plastique

Informations des convives et affichage







Outils et documentations

Approvisionnements de qualité et durables

- Charte AGORES tripartite: 1 plus BIO et ECOCERT
- Guide pratique pour un approvisionnement durable et de qualité





Diversification des sources de protéines et menu végétarien hebdomadaire

- Expérimentation du menu végétarien
- Tout savoir sur le menu végétarien
- Plan pluriannuel de diversification des sources de protéines

Engagement contre le gaspillage alimentaire et le don

- Site de l'ADEME Guide : réduire le gaspillage en RC
- Guide pratique : favoriser une RC de proximité et de qualité

Substitution des conditionnements en matière plastique :

- AGORES Livre blanc tomes 1 et 2, prochainement un opus supplémentaire
- Avis n° 87 du CNA





Merci pour votre attention

Restauration Collective

Décryptage des lois EGAlim – AGEC – Climat et Résilience

Des enjeux à concilier pour les élus et le service de la restauration

Fédération des Elus des Entreprises Publiques Locales

Marie-Noëlle HAYE - Directrice de la Restauration Collective - Diététicienne

SEMGEST Villejuif

Vice-Présidente AGORES - Co-pilote du GT NUTRITION pour la CNRC

Agores.asso.fr

Merci de votre attention

Fédération des Elus des Entreprises publiques locales 14 rue de la Tombe Issoire- 75014 Paris

Caroline ACOSTA, Responsable Marchés émergents et Outre-mer

c.acosta@lesepl.fr

Tel: 01 53 32 22 11/ 07 88 54 06 86

Suivez-nous sur:



Fédération des Epl



@fedepl



Fédération des Epl

www.lesepl.fr

